

Communiqué du Conseil d'État

Le Conseil d'État accorde une première enveloppe de 60 millions de francs pour la 3e correction du Rhône

La 3e correction du Rhône répond à l'un des enjeux majeurs en matière de sécurité des biens et des personnes pour les cantons de Vaud et du Valais. Le Conseil d'État, qui a fait de cette réalisation l'un de ses objectifs prioritaires, soumet au Parlement un premier crédit de 60 millions de francs destiné à financer les études et les travaux pour les dix prochaines années sur le territoire vaudois. Les interventions prévues portent sur la sécurisation du secteur entre Bex et Aigle par des élargissements du Rhône, le renforcement des digues, ainsi que la réalisation d'un delta naturel à l'embouchure du fleuve.

Développée depuis plus de dix ans en partenariat avec le Valais et la Confédération, la 3e correction du Rhône constitue un enjeu capital en termes de protection des biens et des personnes. Le projet vise à répondre aux besoins actuels de sécurité auxquels les premières corrections, menées entre 1860 et 1890 et entre 1930 et 1960, ne répondent plus. Il s'appuie sur une gestion des crues par des élargissements du lit du cours d'eau, alternés en rive droite et en rive gauche, associés à des renforcements de digues.

Ces travaux d'envergure permettront d'assurer une protection durable et indispensable de la plaine du Chablais. Les dégâts pouvant résulter des inondations sont estimés à plus de deux milliards de francs, dont environ 500 millions pour le territoire vaudois.

Afin de finaliser les études et de mener les travaux de la 3e correction du Rhône pour une première période de dix ans, le Conseil d'État vaudois soumet au Grand Conseil un crédit cadre de quelque 60 millions de francs. Cette enveloppe permettra la réalisation des mesures prioritaires de sécurisation sur le tronçon entre Bex et Aigle ainsi que la création d'un large delta naturel à l'embouchure du lac Léman.

A cette importante contribution de l'État de Vaud s'ajoutent un financement de la Confédération (env. 61 millions) et une participation des communes concernées (env. 4 millions). Les investissements pour cette première période d'intervention sur territoire vaudois s'élèvent ainsi à 125 millions de francs, auxquels s'ajoutent quelque 185 millions pour la mise en oeuvre des mesures concernant le Chablais valaisan. Le coût total de l'ensemble des travaux dans le Chablais valdo-valaisan pour les vingt prochaines années se monte pour sa part à près de 730 millions de francs.

La 3e correction du Rhône prend également en compte la problématique des terres agricoles. L'emprise des interventions sur ces terres a été réduite à près de 15 hectares sur sol vaudois. Les études en cours permettront par ailleurs de développer des solutions techniques pour limiter les impacts et remplacer les infrastructures touchées. Des mesures individuelles de compensation sont également prévues.

Le projet permettra enfin au Rhône de retrouver un espace plus généreux où une nouvelle dynamique favorisera les milieux naturels et les espèces caractéristiques des fleuves alpins. Le réseau écologique de la plaine sera ainsi fortement renforcé. À terme, les interventions permettront de maintenir et de développer les loisirs le long du fleuve grâce à la mobilité douce et la création de zones de détente le long des berges.

Lausanne, le 01/09/2017

**Renseignements complémentaires : DTE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'État en charge du Département du territoire et de l'environnement, 021 316 45 14
Philippe Hohl, chef de la division Ressources en eau et économie hydraulique, Direction générale de l'environnement, 079 484 48 58**

Un film portant sur la politique d'aménagement des cours d'eau présentant notamment le projet de la 3e correction du Rhône est disponible sur www.vd.ch/rivieres

Fichiers à télécharger :

[Présentation faite à la presse -- 3e correction du Rhône, une étape décisive est franchie](#)
[Exposé des motifs et projet de décret -- finance des études et travaux de la 3e correction du Rhône](#)